

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIERE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

SAS 2VI
1 Route les Montagnes
GIEVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES
R.C.S. Coutances

APPORTS EN NATURE

CONSENTIS A LA SOCIETE 2VI

PAR MONSIEUR THOMAS VICTOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, par décision de Monsieur Thomas VICTOR, seul associé de la société par actions simplifiée 2VI, j'ai établi le présent rapport sur la valeur desdits apports en nature, conformément à l'article L.227-1 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission : cette doctrine requière la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération proposée consiste en l'apport en nature de titres par Monsieur Thomas VICTOR de :

- 20 000 parts sociales composant le capital social de la Société TRANS TEC, SARL au capital de 20 000 euros, inscrite au RCS de Coutances sous le numéro 893 254 821, dont le siège social se situe lieu-dit Le Bas de Vidouville - VIDOUVILLE 50810 SAINT JEAN D'ELLE

1.1. Société bénéficiaire de l'apport

La société 2VI est une société par actions simplifiée, en cours de formation, qui sera immatriculée au RCS de Coutances.

Son siège social sera situé 1 Route les Montagnes - GIEVILLE 50160 TORIGNY LES VILLES.

Son capital sera divisé en 100 000 actions de 1 € de valeur nominale.



Elle a pour objet :

- La prise de tous intérêts et participations sous toutes ses formes et par tous moyens de toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscriptions ou achat de titres, valeurs mobilières ou droits sociaux, fusion, scission, alliance ou société en participation et la gestion de ces participations ;
- La gestion de ces participations et toute assistance en matière de management, gestion et de développement ainsi qu'en matière administrative, comptable, financière, commerciale ou immobilière et d'une façon générale, toutes prestations de services liées à ces participations ;
- La participation active à la détermination, l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale, et plus généralement, à l'animation effective de toutes sociétés, entités juridiques avec ou sans personnalité morale, dans lesquelles elle prendra à l'avenir une participation, et de toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par les précédentes, à condition que la société en ait le contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;
- La réalisation de prestations de services et de conseils, dans tous domaines d'activités ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La direction de groupe(s) de sociétés et tous types de services, en particulier la gestion financière, administrative, commerciale, technique et de ressources humaines à destination de groupe(s) de sociétés, de leurs filiales et de leurs partenaires, l'apport d'affaires ;
- L'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;
- Le commerce de tous types de matériaux ;
- Les activités d'entreposage et/ou stockage frigorifique ou non frigorifique de tous types de biens non vivants pour le compte de tiers ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.

FL

1.2. Titres apportés

▪ Société TRANS TEC

La société TRANS TEC est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 20 000 € (20 000 parts sociales).

Elle est immatriculée au RCS de COUTANCES sous le numéro 893 254 821.

Son siège social est situé Lieu-dit Le Bas de Vidouville - VIDOUVILLE 50810 SAINT JEAN D'ELLE.

La société a pour objet principal :

- Transport de marchandises ;

- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, notamment commerciales ou financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement, en ce compris la possibilité de consentir toutes garanties sur son ou ses immeubles ou actifs.

Elle clôture ses comptes annuels le 31 décembre de chaque année.

Ses derniers comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2023.

Le capital de la société TRANS TEC est détenu par Monsieur Thomas VICTOR.

Dans le cadre de la gestion de ses activités, l'apporteur fera apport à la société 2VI de 100 % de ses parts sociales de la société TRANS TEC, soit 20 000 parts sociales.

1.3. Valorisation des apports

Monsieur Thomas VICTOR, apporte à la société 2VI, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Monsieur Thomas VICTOR, Monsieur Thomas VICTOR ès-qualités représentant légal de la société 2VI, les biens désignés au paragraphe 1.2 du présent rapport.

Les parts sociales apportées ont été évaluées à une valeur globale de 100 000 € et se décompose comme suit :

➤ Apports de Monsieur Thomas VICTOR :

- 100 % des parts sociales de la SARL TRANS TEC, soit 20 000 parts sociales valorisées 100 000 € (CENT MILLE EUROS) ;

=> Appréciation de la valorisation annexe 1



1.4. Rémunération des apports

En conséquence de ces apports et de leur évaluation, le capital de la société 2VI sera de 100 000 €, par voie de création de 100 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Les actions nouvelles ainsi créées porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive des apports.

Compte tenu de la valeur des apports respectifs arrêtée à :

- Monsieur Thomas VICTOR 20 000 parts sociales : 100 000 €

L'apporteur sera rémunéré par l'attribution de 100 000 actions de la société 2VI.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission afin :

- de vérifier la réalité, la propriété et la libre disposition des titres apportés,
- d'apprécier la valeur attribuée aux apports,
- de procéder à une approche directe de la valeur globale des apports,
- de vérifier jusqu'à la date d'émission du présent rapport l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Ma mission a pour objet la validation de la valeur des apports effectués par Monsieur Thomas VICTOR à la société 2VI.

J'ai en particulier :

- procédé à des entretiens avec les conseils et le dirigeant de la société 2VI, pour appréhender le contexte de l'opération proposée, en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales,
- examiné le contrat d'apport,
- apprécié les méthodes d'évaluation mises en œuvre pour valoriser les apports et la pertinence de l'évaluation retenue pour les titres de la société TRANS TEC.

Afin de m'assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui m'ont été communiqués, j'ai :

- examiné les derniers comptes des sociétés dont les titres sont apportés,
- procédé à l'ensemble des contrôles que j'ai estimé nécessaires.

J'ai également mis en œuvre, afin de tester la valeur des apports, des approches de valorisation basées sur l'actif net, le chiffre d'affaires et la rentabilité.



Enfin, il n'a pas été porté à ma connaissance d'élément susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

Au terme de mes travaux, je n'ai pas de remarque susceptible de remettre en cause la valeur retenue pour le présent apport à hauteur de 100 000 €, la réalisation de l'apport devra intervenir avant le 31 août 2024.

3. AVANTAGES PARTICULIERS

Les statuts des sociétés concernées par l'opération ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux à la date du présent rapport, je conclus que la valeur des apports en nature s'élevant à 100 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant des 100 000 actions de 1 € de valeur nominale, émises en rémunération, par la société 2VI.

Fait à Agneaux,
Le 15 juillet 2024



Pour la SARL CECOM Audit
Société de commissariat aux comptes

Frédéric LETERRIER
*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de COUTANCES*

ANNEXE 1

APPRECIATION DE LA VALEUR

APPRECIATION DE LA VALEUR

ANNÉE 2023

SARL TRANS TEC

TRANSPORT ROUTIER

VICTOR Thomas

Lieudit le Bas Vidouville

VIDOUVILLE

50810 SAINT JEAN D'ELLE



SARL CECOM

ZA La Croix Carrée

50180 AGNEAUX

■ SOMMAIRE

- Présentation de l'étude.....	3
- Diagnostic de l'entreprise.....	4
- Résultats et patrimoine de l'entreprise.....	4
1 Bilan actif	
2 Bilan passif	
3 Situation financière	
4 Compte de résultat	
5 Détail de l'activité et de la marge	
- Retraitement.....	7
1 Retraitement de la masse salariale	
- Méthode de calcul retenue.....	9
1 La méthode retenue	
- Conclusion.....	10
- Détail de la méthode de calcul retenue.....	11

■ PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Cette étude a pour objectif d'apprécier la valeur globale de l'entreprise en tenant compte de ses éléments financiers.

La valeur déterminée permet d'engager la discussion lors d'une cession de l'entreprise ou d'une éventuelle restructuration juridique. Elle ne constitue qu'une base de départ et ne s'impose en aucun cas aux parties prenantes.

Dans le cadre d'une cession, la valeur finale de l'entreprise peut être très différente de la valeur déterminée dans cette étude. L'amplitude entre l'évaluation d'une entreprise et son prix de cession peut être plus ou moins forte selon l'urgence de la transaction, la rareté de l'affaire, la pluralité ou non des acquéreurs, le montant plancher en dessous duquel le vendeur préférera ne pas vendre.

Une évaluation d'entreprise dépend toujours de trois facteurs :

- le contexte,
- le destinataire de l'évaluation,
- la taille de l'entreprise évaluée.

Cette étude porte sur l'entreprise SARL TRANS TEC, située Lieudit le Bas Vidouville à SAINT JEAN D'ELLE. Il s'agit d'une entreprise de TRANSPORT ROUTIER. Elle est gérée par Monsieur VICTOR Thomas en qualité de Gérant.

■ DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

La société a été créée en Janvier 2021.

Elle a connu un très fort développement au cours de l'exercice 2023 du fait d'un contrat commercial avec un client.

Ce développement se poursuit au cours de l'exercice 2024.

La société a dû investir de façon importante en ayant recours au crédit bancaire et au crédit-bail pour financer ses investissements.

■ RÉSULTATS ET PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

L'évaluation financière d'une entreprise repose sur ses comptes annuels.

Le bilan d'une entreprise représente son patrimoine à la clôture de chaque exercice. Il aura une importance prépondérante dans les évaluations à caractère patrimonial.

Le compte de résultat représente l'activité et la rentabilité de l'entreprise. Pour les besoins de l'évaluation, il sera présenté sous la forme de soldes intermédiaires de gestion qui détaillent la constitution de son résultat et de sa capacité d'autofinancement. Ces deux dernières notions seront prépondérantes dans le choix des méthodes de rentabilité.

Notre étude, réalisée au titre de l'Année 2023, se base sur vos états financiers des exercices 2022 à 2023 qui vous sont rappelés ci-dessous :

1| Bilan actif

Actif net	31/12/2022	31/12/2023
Immobilisations corporelles	56 589 €	272 148 €
Immobilisations financières	5 710 €	5 725 €
Total des immobilisations	62 299 €	277 873 €
Créances clients	92 586 €	60 474 €
Autres créances	10 048 €	42 883 €
Disponibilités	85 409 €	55 158 €
Total de l'actif circulant	188 043 €	158 515 €
Comptes de régularisation	523 €	1 226 €
Total de l'actif	250 865 €	437 614 €

2| Bilan passif

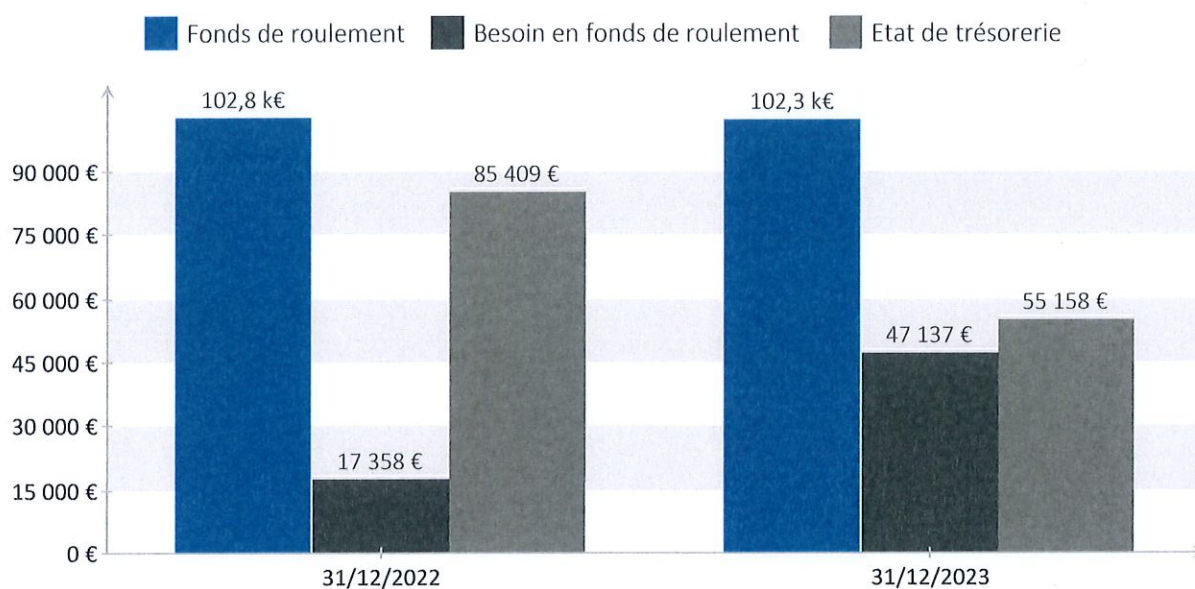
Passif	31/12/2022	31/12/2023
Capitaux propres	108 462 €	108 829 €
Emprunts	47 918 €	266 625 €
Comptes courants	8 686 €	4 714 €
Dettes fournisseurs	28 302 €	23 641 €
Autres dettes	57 497 €	33 805 €
Total des dettes	142 403 €	328 785 €

Total du passif	250 865 €	437 614 €
-----------------	-----------	-----------

3| Situation financière

Situation financière	31/12/2022	31/12/2023
Fonds de roulement	102 767 €	102 295 €
Besoin en fonds de roulement	17 358 €	47 137 €
Etat de trésorerie	85 409 €	55 158 €

Situation financière

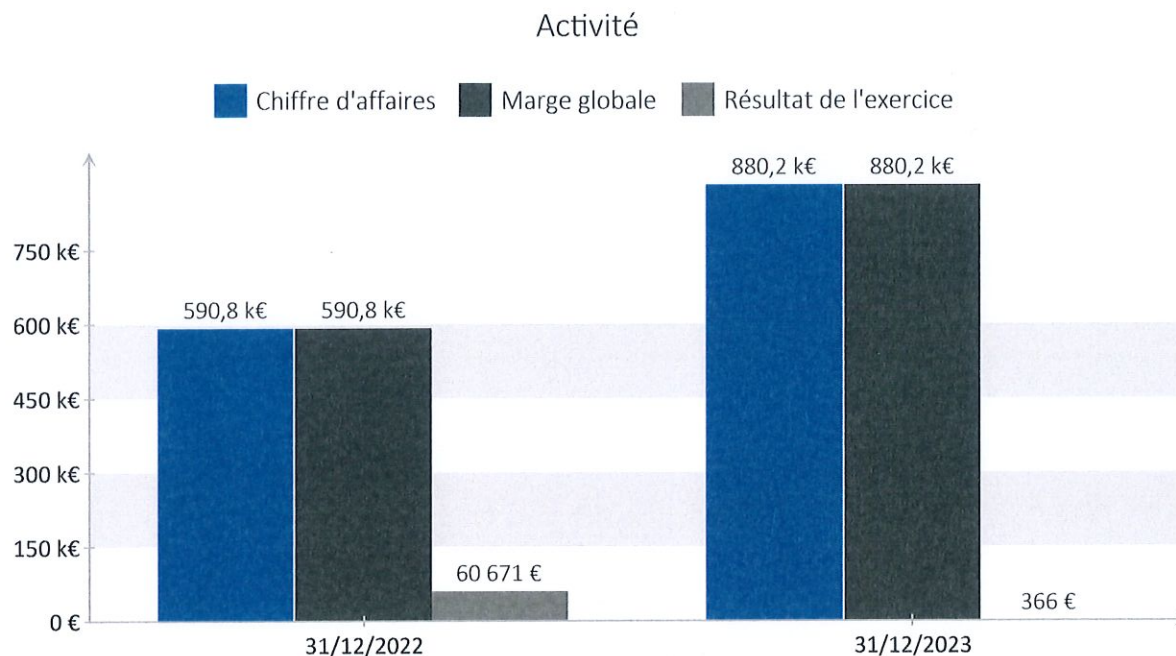


4| Compte de résultat

Compte de résultat	2022	2023
Ventes de marchandises	1 301 €	870 €
<i>Marge commerciale</i>	<i>1 301 €</i>	<i>870 €</i>
Production vendue	589 489 €	879 301 €
Production de l'exercice	589 489 €	879 301 €
<i>Marge sur production</i>	<i>589 489 €</i>	<i>879 301 €</i>
Chiffre d'affaires	590 790 €	880 171 €
Marge globale	590 790 €	880 171 €
Autres achats et charges externes	391 128 €	580 830 €
Valeur ajoutée	199 662 €	299 341 €
Impôts et taxes	3 126 €	5 191 €
Charges de personnel	132 645 €	258 713 €
Excédent brut d'exploitation	63 891 €	35 437 €
Transferts de charges	19 687 €	
Autres produits	13 €	21 €
Dotations aux amortissements	9 967 €	29 060 €
Autres charges	8 €	14 €
Résultat d'exploitation	73 616 €	6 384 €
Charges financières	814 €	3 025 €
<i>Résultat financier</i>	<i>-814 €</i>	<i>-3 025 €</i>
Résultat courant	72 802 €	3 359 €
Produits exceptionnels	27 605 €	22 500 €
Charges exceptionnelles	25 160 €	26 047 €
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>2 445 €</i>	<i>-3 547 €</i>
Impôts sur les bénéfices	14 576 €	-554 €
Résultat de l'exercice	60 671 €	366 €
Capacité d'autofinancement	68 445 €	32 697 €

5| Détail de l'activité et de la marge

Activité / Marge	2022	2023
Ventes de marchandises	1 301 €	870 €
Marge commerciale	1 301 €	870 €
Taux de marge commerciale (%)	100,00%	100,00%
Production vendue	589 489 €	879 301 €
<i>Production de l'exercice</i>	<i>589 489 €</i>	<i>879 301 €</i>
Marge sur production	589 489 €	879 301 €
Taux de marge sur production (%)	100,00%	100,00%



■ RETRAITEMENTS

Le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de la valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels,...

Les résultats présentés ci-avant doivent être retraités pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

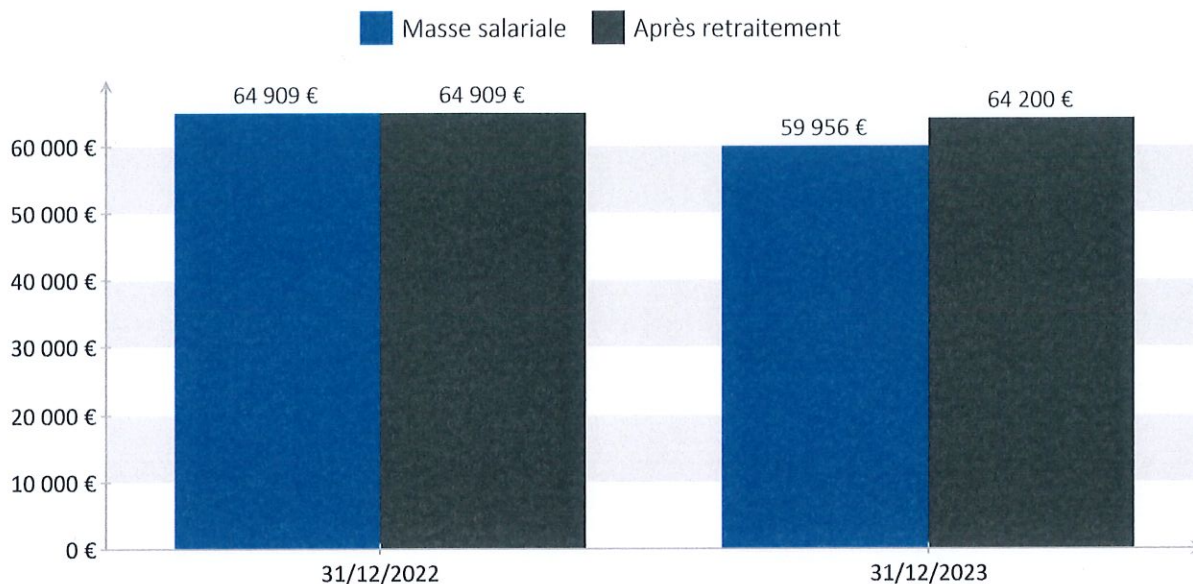
Concernant les postes du bilan, la règle de base est de vérifier pour tous les postes que la valeur inscrite en comptabilité est cohérente avec la réalité économique.

Dans le cadre de notre étude, voici les principaux retraitements que nous avons opérés, les retraitements du bilan étant directement intégrés dans les méthodes de valorisation :

1| Retraitement de la masse salariale

Retraitements (Masse salariale)	2022	2023
Rémunération(s) dirigeant(s)	42 800 €	38 000 €
Cotisations sociales dirigeant(s)	22 109 €	21 956 €
Rémunération réelle + Cot. soc.	64 909 €	59 956 €
Rémunération économique		42 800 €
Cotisation sociale		21 400 €
Rémunération économique + Cot. soc.		64 200 €
Impact sur le résultat		-4 244 €

Masse salariale



Chacun de ces retraitements impacte directement le résultat de votre entreprise. Nous vous présentons dans ce tableau, la synthèse de ces incidences sur votre résultat :

Synthèse des retraitements	2022	2023
Résultat courant	72 802 €	3 359 €
Incidence de la masse salariale		-4 244 €
Résultat économique corrigé	72 802 €	-885 €

Compte tenu des corrections apportées ci-dessus, voici la synthèse des résultats corrigés qui serviront de bases aux méthodes utilisées :

Résultats corrigés	2022	2023
Excédent brut d'exploitation	63 891 €	31 193 €
Résultat économique	72 802 €	-885 €
Impôt société théorique	18 200 €	
Résultat économique fiscalisé	54 602 €	-885 €
Amortissements corrigés	9 967 €	29 060 €
Capacité d'autofinancement	64 569 €	28 175 €

■ MÉTHODES DE CALCUL RETENUES

1| Les méthodes retenues

Généralement, l'évaluation d'une entreprise résulte d'une combinaison de méthodes dites "retenues", car adaptées au cas particulier après mise à l'écart des méthodes inadéquates dites méthodes "écartées".

Dans notre étude, du fait de la jeunesse de la société, de son développement très important et rapide, de sa rentabilité et son endettement, nous n'avons retenue qu'une seule méthode, les autres nous paraissant inadaptées et aboutissant à des résultats peu cohérents, voici la méthode que nous avons retenues. Elle vous est présentée sous forme graphique :

Synthèse des méthodes

Valeur patrimoniale



■ CONCLUSION

La valeur de la société proposée à 136 000 € correspond aux capitaux propres s'élevant à 109 000 € au 31/12/2023 auxquels a été ajouté 27 000 € de valeur de fonds de commerce correspondant à un an de résultat (résultat moyen retraité des 2 dernières années).

La valorisation d'un fonds de commerce, si elle est cohérente peut également être critiquée du fait que la société n'a qu'un seul client.

Dans ce cas, la valeur planché de la société s'élève à ses capitaux propres, soit 109 000 €.

Retenir une valeur de 100 000 €, s'avère donc prudent.

■ DÉTAIL DE LA MÉTHODE DE CALCUL RETENUE

Pondération des moyennes	Valeur	2022	2023
Chiffre d'affaires moyen	735 480 €	590 790 €	880 171 €
EBE moyen	47 542 €	63 891 €	31 193 €
Résultat d'exploitation moyen	37 878 €	73 616 €	2 140 €
Bénéfice moyen	26 858 €	54 602 €	-885 €
MBA moyenne	46 372 €	64 569 €	28 175 €
Pondération du calcul des moyennes		1,00	1,00

Valeur patrimoniale

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	108 829 €
+ Plus-values de la clientèle	26 858 €
+ Plus-values des immo. corporelles	0 €
+ Corrections du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	135 687 €

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégage des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

SARL CECOM AUDIT

ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX